

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
13 avril 2012

Le treize avril deux mil douze à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jacques JUMEL, Maire.

Assistaient à la réunion : Mesdames et Messieurs Jean-Marcel LAROY, Guillaume AUBIN, Patricia DEVILLERS, Patrick HERTIER, Valérie GUÉNÉ, Annie ORRIÈRE, Hervé MARTIN, Thierry LOULIÉ-TUQUET, Marc DAVENNE.

Absents excusés : Messieurs Jackie JOUY, Grégoire LEVESQUE (pouvoir à Monsieur Patrick HERTIER).

Assistait également à la réunion : M. Serge VANDEWALLE, secrétaire de Mairie

COMPTE RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE

Le compte-rendu de la réunion du 17 février 2012 est approuvé à l'unanimité et signé par l'ensemble du Conseil Municipal.

COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marcel LAROY, il est donné lecture du compte administratif de 2011 dont les résultats sont :

Excédent de fonctionnement	189 269.41
Déficit d'investissement	130 159.73
	<hr/>
Excédent global de clôture	59 109.68

Le compte administratif réalisé par Monsieur le Maire est approuvé à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION 2011

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion de 2011 établi par Monsieur Philippe CHEMIN, receveur de la Commune.

SUBVENTIONS 2012

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder les subventions suivantes

Amicale des Anciens Combattants	225 euros	A.S.E.L.L.E.	945 euros
Amicale des Sapeurs Pompiers	225 euros	U.S.L.E.	2 470 euros
Club des Bons Vivants	310 euros	Clémagik	225 euros
Image et Son Plateau Picard	16 euros	Comité des fêtes	4 805 euros
Jardins du Plateau Picard	100 euros	Mutuelle Familiale	600 euros
Main Verte	310 euros	U.M.R.A.C.	50 euros
Cowboy's Dream Dancer	225 euros.		

TAUX DES TAXES POUR 2012

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 9 voix pour et 1 contre d'appliquer les taux suivants pour la fiscalité locale 2012 :

Taxe d'habitation	23.17%
Foncier bâti	38.37%
Foncier non bâti	90.50%

BUDGET PRIMITIF 2012

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif proposé par Monsieur le Maire.

Recettes et dépenses de fonctionnement :	625 493 euros
Recettes et dépenses d'investissement :	279 961 euros

REVISION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires l'informant que ses services ne sont plus habilités à diriger l'élaboration ou la modification des documents d'urbanismes. En conséquence, il demande que la délibération prescrivant la révision simplifiée du plan local d'urbanisme soit modifiée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier la délibération du 17 février dernier en indiquant que la Direction Départementale des Territoires n'interviendra qu'en qualité de personne publique associée.

QUESTIONS DIVERSES

Lotissement

Conformément à ce qui avait été décidé par le Conseil Municipal lors de la précédente réunion, un courrier a été adressé aux consorts DELAHOUCHE ainsi qu'à Monsieur Maurice DELAHOUCHE pour sa parcelle privée. Il y était spécifié que la Commune renonçait à l'acquisition de leurs parcelles afin de ne pas retarder l'évolution du projet.

Des informations sur deux emprunts ont été demandées auprès des organismes prêteurs habituels. Les réponses écrites ne sont pas encore parvenues. Néanmoins, la viabilisation du lotissement, dont l'estimatif est de 462 705 euros TTC pourrait être financé par un prêt indexé sur l'EURIBOR 3 mois dont le taux actuel est inférieur à 3%, marge de la banque comprise, d'une durée de 5 ans, remboursable chaque trimestre soit sur une échéance fixe, soit en modulant le remboursement en fonction des ventes de terrains.

Le prêt nécessaire à la constitution de la réserve foncière, achat des terrains de la future extension du

lotissement, pourrait être accordé à hauteur de 170 000 euros dans les mêmes conditions que l'emprunt servant au financement des travaux de viabilisation.

Toutes les informations nécessaires n'étant pas connues, ce sujet sera porté à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

Permanence au bureau de vote pour l'élection présidentielle

Le tableau des permanences est établi en fonction des demandes et disponibilités de chacun.

Patricia DEVILLERS

. Il reste de plus en plus de poubelles à longueur de temps dans les rues. Que peut-on faire pour éviter cela ?

... il semble que ce soit du ressort de la Communauté de Communes du Plateau Picard, ce fait leur sera rapporté afin qu'une action soit menée. Au niveau communal, nous n'interviendrons que si rien n'est fait par la Communauté de Communes du Plateau Picard.

Patrick HERTIER

. Qu'en est-il de la construction des îlots de sécurité dans la rue du 34ème Bataillon de Chars ?

... les travaux ont été commandés le 6 janvier dernier. L'entreprise doit intervenir le 9 mai prochain.

. Le Club de football souhaite organiser un challenge en hommage à Guy BOWMAN, son Président décédé dernièrement. La Commune pourrait-elle prendre le coût de celui-ci en charge ?

... Si les membres de l'USLE donnent un avis favorable, la Commune pourra y participer.

. Sur le planning d'utilisation de la salle polyvalente, j'ai constaté que 8 semaines étaient prises pour le tennis de table sur une période de 4 mois 1/2. Ne serait-il pas possible de les faire jouer dans l'ancienne école primaire et ainsi libérer la salle pour la location ?

... Le tableau des rencontres n'a pas encore été donné à l'Association, les dates retenues sont donc un peu « fictives ». Certaines seront libérées. Par ailleurs, dès que c'est possible, il y aura des arrangements avec les autres Associations, le tennis de table se jouant le samedi soir et le dimanche matin, il y a des semaines où la salle n'est occupée que le samedi ou le dimanche par une autre Association, un match pourra alors avoir lieu dans la salle, l'autre à l'extérieur. Enfin, il est impossible, pour des raisons de dimensions, d'organiser des matchs dans l'ancienne école, d'autant qu'il est obligatoire d'avoir au moins deux tables pour jouer.

Hervé MARTIN

. Des tuiles du toit du manoir sont parties. Peut-on faire établir un devis en vue des réparations ?

... La première chose est de trouver un couvreur qui veuille bien en établir un. À ce jour, trois entreprises ont été contactées mais aucune n'est venue au rendez-vous. Néanmoins, ce travail est à réaliser rapidement.

. Les pyracanthas, le long de la mare aux saules ont été arrachés. Pourquoi ? Vont-ils être remplacés ? Et par quoi ?

... Il s'agissait, en fait, de berbérís. Cette plante est déclarée défensive et donc interdite en zone publique. Ceux qui restent vont être également enlevés. Les arbustes enlevés seront remplacés par de la charmille. La mare doit être curée, les plantations seront faites après ce curage qui devra être réalisé durant l'été.

Thierry LOULIÉ-TUQUET

. Pourquoi y a-t-il des panneaux relatifs aux éoliennes au bord de la route ? Pourquoi le Conseil Municipal n'a-t-il pas été informé ?

... Il s'agit en fait du permis de construire qui, conformément au règlement d'urbanisme, doit être affiché pendant deux mois à proximité de l'emplacement des travaux, à un endroit visible. Il est également affiché

dans le cadre de la mairie. Le Conseil Municipal n'a pas été informé car il s'agit d'une procédure classique même si la construction ne l'est pas. Concernant les informations relatives au futur fonctionnement des machines, une réunion sera organisée par la Compagnie du Vent, titulaire du permis de construire, dans le courant du mois de juin. Pour mémoire, le permis de construire avait été refusé par le Préfet de l'Oise pour deux raisons : une haie, située à environ 150 mètres d'une des éoliennes dont la faune et la flore n'avaient pas été étudiées et l'absence de deux registres de consultation émanant de l'enquête publique. Après recours auprès du Tribunal Administratif, le Préfet a été débouté. Le permis de construire a été instruit par le Préfet de région et un avis favorable a été donné. Cette procédure a duré près de cinq ans.

. Réunion thématique sur l'avenir des bâtiments.

... elle n'a pas été programmée car liée à l'étude qui doit être faite sur les bâtiments communaux. Dès qu'un bureau d'études aura été choisi, la réflexion sur l'utilisation du patrimoine communal pourra être menée.

. Les réunions de certaines commissions ont lieu en début d'après-midi. Il est quasiment impossible, pour les membres de ces commissions qui travaillent, d'être présents. Ne pourrait-on choisir d'autres horaires comme la fin d'après-midi ou la soirée ?

... Dès lors qu'il y a intervention de services extérieurs, des contraintes d'horaires sont imposées à la Commune. Dans le cadre de la commission d'urbanisme c'est bien le cas, d'autant que parmi les participants il y a des représentants des personnes publiques associées (État, Région, Département, chambres consulaires ...). Pour les réunions avec uniquement le bureau d'études, il sera demandé qu'elles aient lieu vers 16 heures 30. Ce ne sera pas possible de modifier les horaires de la réunion du 19 avril prochain.

L'ordre du jour étant clos Monsieur le Maire lève la séance à 23 heures 45. La date de la prochaine réunion est fixée au vendredi 25 mai 2012 à 20 heures 30.